

❖ Public visé

Professionnel de l'activité de transport de Taxi, conducteur de voiture de transport avec chauffeur justifiant de 2 ans d'expériences, et souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen.

❖ Pré-requis

Posséder une carte professionnelle de taxi ou VTC
Français parlé, lu, écrit

❖ Durée

2 jours, soit 14h

❖ Nombre de participants

10 personnes

❖ Tarif

280€

❖ Financements

Fonds propres, FAFCEA ...

❖ Dates

Nous contacter

❖ Méthode

Distanciel

Objectifs

Voir Art. 2 Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de Taxi.

Programme

La formation comporte,

Deux modules d'approfondissement obligatoire :

- Connaissance du territoire.
- Réglementation locale.

A savoir : La formation à la mobilité Taxi est obligatoire pour tous les conducteurs de Taxi justifiant de deux ans d'activité et souhaitant poursuivre leur activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen.

Contacts

0594 25 24 76

0594 25 24 75

y.jean-marie@cma-guyane.fr

m.pineau@cma-guyane.fr

Site web: <https://cma-guyane.fr>



cmaguyane

Service formation professionnelle continue

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guyane
Maison des entreprises, Place de l'esplanade, Immeuble CCI - 2ème étage,
97300 Cayenne